

COMMUNIQUE

En application des dispositions du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM du 10 août 2020 relatif au TEG, à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) Moyens pratiqués par les établissements de microfinance de 2^{ème} catégorie au cours du premier semestre 2021, et les nouveaux taux d'usure applicables (*Toutes Taxes Comprises*) à compter de la date de signature du présent Communiqué se présentent comme suit :

Types de clientèles	Taux nominaux Moyens	TEG Moyens	Taux d'Usure
1.Particuliers			
Crédits à la consommation, autres que le découvert	26,60	51,91	69,22
Découverts	40,09	49,27	65,69
Escomptes d'effets	27,05	33,07	44,09
Crédits à moyen terme*	24,24	41,08	54,77
Crédits à long terme*	11,60	21,54	28,71
Crédits immobiliers	24,79	40,00	53,33
Cautions	24,00	29,06	38,75
*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers			
2.Petites et Moyennes Entreprises			
Crédits de trésorerie, autres que les découverts, escomptes d'effets et affacturages	24,88	41,69	55,59
Découverts	22,40	27,77	37,02
Escomptes d'effets	23,99	29,03	38,71
Crédits à moyen terme	23,70	31,43	41,91
Crédits à long terme	19,63	25,13	33,50
Affacturages		63,09	84,12
Cautions	24,00	28,91	38,54
3.Personnes Morales Autres que PME et GE (Institutions sans but lucratif: ONG, GIC, associations, églises, mosquées, etc.)			
	Taux nominaux Moyens	TEG Moyens	Taux d'Usure
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	40,42	72,76	97,02
Découverts	35,98	49,94	66,59
Crédits à moyen terme*	39,16	66,23	88,31
Crédits à long terme*	-	-	-
Crédits immobiliers	-	-	-

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

NB. : Les cellules vides (-) indiquent les catégories de crédits pour lesquelles les établissements de microfinance de 2^{ème} catégorie n'ont pas enregistré d'opérations au cours de la période.

Fait à Yaoundé, le

01 DEC 2021

Le Ministre des Finances,
Président du Comité National Economique et Financier



Louis Paul MOTAZE